



Jaillon le 19 juin 2015

M. le Président,

Le débat public pour le projet autoroutier A31 Bis a démarré le 15 avril 2015. Ce temps de parole et d'échanges au sein même des territoires est un moment privilégié pour exprimer des idées, confronter des opinions mais aussi faire état des craintes et préoccupations de nos concitoyens.

La réunion publique organisée le 02 juin à TOUL, axée plus principalement sur le « barreau TOUL — DIEULOUARD » fut un bel exemple de démocratie participative mais dont la limite se trouva vite atteinte en raison du très faible niveau d'informations...comprenons informations concrètes.

Les plus anciens d'entre nous, ou les plus curieux, auront sans aucune difficulté reconnu les documents quasi identiques à ceux projetés au temps de l'A32 ! Les réponses sur le tracé toujours aussi évasives et encore cantonnées au fuseau de 1000 mètres...

Cependant dans l'intervalle, notre territoire a considérablement évolué avec d'importantes mutations et valorisations de nos espaces. Des projets aux enjeux durables pour notre collectivité ont été menés et contribuent à améliorer le cadre de vie de nos concitoyens....Evolution de notre document d'urbanisme conduisant à la création d'un nouveau lotissement, valorisation des berges du Terrouin et classement ENS de ces sites,...le **tout en concertation avec les services de l'Etat.** (DDT, DREAL, SAFER, CDA 54,...)

Comment devons-nous interpréter les discours de ces mêmes services lorsqu'ils visent à nous convaincre du bien-fondé d'un ouvrage qui vient contraindre voire anéantir ces aménagements ??

D'autre part, sur ce même territoire la requalification de l'ancienne base aérienne de Toul — Rosières en champ de panneaux photovoltaïques « fige » une réserve foncière de plus de 350 ha pour 22 ans ; quid de son utilisation pour minorer l'impact du projet autoroutier sur les espaces agricoles et l'éloigner de notre commune..... ?

Nous estimons que la proposition de création du barreau Toul / Dieulouard proposée par le maître d'ouvrage souffre d'un déficit d'informations pour mesurer l'impact d'un tel projet : d'une part, le coût du barreau n'est pas précisé et aucune alternative n'a été proposée et chiffrée (mise à 2X3 voies entre Nancy et Toul,...) Par ailleurs, le projet présenté par le maître d'ouvrage semble impliquer de lourdes contraintes techniques aux impacts conséquents (et inacceptables), sans que l'on en connaisse le détail.

Par conséquent, au regard du cout élevé du projet A31 bis, du modèle économique et écologique qui va devoir réinterroger les modes de transports, les élus et citoyens proposent que l'enveloppe dédiée au projet A31 bis puisse être mobilisée prioritairement pour envisager les aménagements sur l'infrastructure existante, des solutions routières alternatives et des reports modaux vers le fer et le fluvial. Il ne s'agit pas de priver l'A31 des investissements nécessaires à la sécurisation et la fluidité du trafic mais de mobiliser ces fonds pour organiser de manière plus vertueuse les déplacements sur le sillon lorrain.